

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

JUILLET 2021: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 JUILLET 2021

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 27 JUILLET 2021 à 20 heures avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2021- Travaux d'assainissement : choix du maître d'œuvre- Cantine scolaire : approbation bilan financier 2020-2021, Tarifs 2021-2022 - Désignation du groupe scolaire - Convention avec GRDF pour passage canalisation de gaz - Point sur l'activité économique - Subventions exceptionnelles – Budget communal, décision modificative - Foire Saint-Luc - Informations diverses- Questions diverses

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept juillet à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie de Gavray-sur-Sienne suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, et HOUSTIN Michaël

Etaient absents excusés : Mme MABIRE Caroline procuration M. Jean-Claude HEURTAUX, Mme LEBARGY Linda procuration à M. DELAMARCHE Alexandre , Mme PAYSANT-DAMOUR Agnès procuration à M. Michaël HOUSTIN, M. Franck LEFRANC, procuration à M. Sébastien LECOMTE, Mme TROCHUT Marie-Christine, Mme BERNARD Virginie.

M. MAUSSION Olivier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : SDEM, installation des prises de Noël.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 1^{er} juin 2021.

D20210701.TRAVAUX ASSAINISSEMENT : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

M le Maire donne la parole à M. Joseph LETELLIER qui rappelle au conseil qu'une consultation a été menée pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'assainissement collectif.

Les travaux consistent :

- Augmentation de la capacité de la Station d'épuration eaux usées à 3 000 EH
- Remplacement du siphon passant sous la rivière la Sienne
- Mise en conformité des branchements non conformes
- Réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales

Selon le règlement de consultation, les offres ont été jugées sur 3 critères :

- La valeur technique de l'offre pour 50 points
- Le prix de la prestation pour 35 points
- Les délais pour 15 points

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

Après ouverture et analyse des offres reçues, le Maire propose au conseil de retenir le cabinet SA2E, agence basée à BIEVILLE BEUVILLE. Le montant de la prestation s'élève à 58 370 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la proposition de la SA2E et autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet pour ladite mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement collectif.

D20210702 - CANTINE SCOLAIRE. BILAN FINANCIER 2020-2021

M. le Maire présente au Conseil le bilan financier de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021. Ce bilan négatif laisse apparaître en fonctionnement une différence entre les dépenses et les recettes de 1.14 euros par repas.

Il informe le Conseil que les maires ou représentants des communes du RPI réunis le 7 juillet ont pris note de ce bilan financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce bilan et autorise le Maire à réclamer aux communes de La Baleine, Mesnil-Garnier, Mesnil-Villeman, Montaigu les Bois et Ver, leur participation en fonction du nombre de repas facturés aux familles de leurs communes à hauteur de 1.14 euros par repas et par enfant ayant fréquenté la cantine.

M. le Maire félicite le travail de Mme BELLIS qui, tout au long de l'année, a assuré le fonctionnement du service, la qualité des repas proposé par les personnels du collège. M. HOUSTIN parle des impayés et de la demande faite aux maires des communes d'accompagner les familles qui sont en difficultés. M. le Maire explique que c'est une compétence communale qui ne peut être déléguée au CCAS. Pour la commune, la mise en recouvrement est gérée par la trésorerie. A partir de septembre possibilité pour les familles de payer à distance.

D20210703 - CANTINE SCOLAIRE. TARIFS 2021-2022

M. le Maire rappelle au Conseil que depuis le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 les tarifs de restauration scolaire peuvent être fixés librement par les collectivités qui ont la charge de ce service.

En accord avec les maires des communes du regroupement pédagogique intercommunal, M. le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année 2020/2021 soit :

- Enfant domicilié dans une commune participante aux frais de gestion : 3.65€/repas
- Enfant domicilié dans une commune non participante : 4.50 €/repas
- Enfant accueilli dans le cadre du P.A.I (projet accueil individualisé) avec fourniture du repas par les parents : 2.55€/repas pour l'encadrement de l'enfant
- Enfant domicilié dans une commune participante aux frais de gestion et fréquentant le service de façon ponctuelle : 4.50 €/repas
- Enfant domicilié dans une commune non participante et fréquentant le service de façon ponctuelle : 5.35 €/repas.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte la mise en place de ces tarifs qui seront appliqués à compter de la rentrée 2021.

M HOUSTIN remarque que les élèves des classes Ulis n'ont pas le choix du lieu de leur école et que l'application du tarif le plus élevé est potentiellement injuste.

M le Maire informe le Conseil que l'Etat propose aux collectivités d'adopter des tarifs différents qui s'applique en fonction des revenus des familles. Le Conseil doit établir un barème et fixer au minimum 3 tranches de tarification avec au moins un tarif à moins d'un euro. L'Etat s'engage à rembourser à la collectivité la différence. Pour un même repas, il existerait plusieurs tarifs.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite la mise en place de la tarification sociale.
 A l'unanimité, le Conseil municipal vote non.

D20210704 - DÉNOMINATION DU NOM DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire informe le conseil que lors du dernier conseil d'école, il a été choisi le nom de « Ecole des Bords de Sienna » pour la désignation du groupe scolaire de Gavray-sur-Sienne.
 Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition et salue cette initiative.

D20210705 - PASSAGE CANALISATION GAZ.CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET GRDF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une convention proposée par GRDF, Gaz Réseau Distribution France, relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal. Cette convention a pour objet de définir les modalités de rattachement des canalisations et ouvrages transversant la commune de LE MESNIL AMAND, VER à la commune de GAVRAY SUR SIENNE.

Monsieur le Maire présente les points importants de cette convention comme la description des ouvrages (canalisations en Polyéthylène de diamètre 160 en pression 10 Bar sur 3025 mètres), leur statut de rattachement (inscription à l'inventaire tenu par GRDF au titre du cahier des charges annexé au Traité de Concession de la commune de GAVRAY SUR SIENNE), leur réalisation (par GRDF), la durée de la convention (durée égale à celle de l'exploitation des ouvrages) et les situations éventuelles de litige entre les parties signataires de la convention.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de signer cette convention de rattachement entre GAVRAY SUR SIENNE et la société GRDF.

Après en avoir délibéré, avec une voix contre, 8 abstentions, et 12 voix pour, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- CHARGE Monsieur le Maire d'informer les services concernés.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document utile à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

M HOUSTIN est contre l'industrialisation de la méthanisation. M le Maire s'est informé du sujet qui est très réglementé. Tout déchet traité est un déchet vert. Le raccordement au réseau de Gavray permettra d'injecter du gaz vert dans le réseau existant pour atteindre les objectifs à 2030.

POINT SUR ACTIVITE ECONOMIQUE

La parole est donnée à M. BIDOT.

Le point sur la commune : l'activité économique y est importante, c'est une commune dynamique du territoire de la CMB. Gavray-sur-Sienne est attractive grâce à ses services à la population importants. Le marché du samedi est un point fort. L'agriculture également, notamment grâce au maintien du marché aux veaux qui est indice de référence en matière des cours et la foire aux moutons.

La commune est très bien située par rapport à l'A84, appétence des parisiens pour le bien vivre ensemble. La commune dispose de beaucoup d'atouts.

Le point sur la CMB : au niveau du plan de relance, de nombreuses entreprises et de nombreux commerçants ont été aidés. Elle rencontre actuellement d'autres problèmes, ceux de la raréfaction de la matière première et de l'augmentation des coûts des matériaux. M. HEURTAUX rappelle l'aide apportée par le Département aux entreprises pendant cette période.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

M. BIDOT informe le Conseil que la communauté rencontre actuellement de gros problèmes dans l'exécution du marché de l'épavage des voies communautaires.

Cette situation est probablement liée à la taille du territoire. Le pacte de gouvernance a pour projet, entre autres, de rétrocéder aux communes cette compétence car il paraît plus facile de la gérer à petite échelle.

Mme DEFOY informe le conseil, que, dans le cadre de la mise en place du RLPI, un débat sur les orientations et objectifs du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Coutances se tiendra lors du conseil municipal de septembre.

Une rencontre avec les services de l'urbanisme ayant pour objet la co-construction des projets (communautaires et communaux), en cohérence avec le cadre réglementaire, les objectifs du développement durable et leur déclinaison territoriale est également programmée en septembre.

Il est également demandé pour septembre, toujours dans le cadre de la mise en place du PLUI, un recensement des haies arasées.

Concernant la commission communautaire des affaires scolaires, elle a travaillé sur tarification de la garderie sur le coefficient familial pour conserver les aides de la CAF. Il a également été constaté un manque de communication des écoles publiques dans la presse par rapport aux écoles privées.

M le Maire informe le Conseil qu'un film de présentation de l'École des Bords de Sienne est en cours de finalisation. Les effectifs de l'école sont en hausse à la rentrée, preuve d'une belle dynamique instaurée depuis 1 an avec l'équipe éducative et les collectivités.

D20210706 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La commune est sollicitée par l'association cyclisme Fernand DUREL. Le grand prix organisé traditionnellement en avril a été reporté au 15 août, mais des frais supplémentaires liés à la sécurité entraînent un surcoût de 2000 €. Cette somme est divisée en quatre pour être prise en charge notamment par la communauté, la commune, le Conseil Départemental et l'association elle-même.

Le conseil municipal, avec une abstention, accepte cette demande.

M. le Maire informe le Conseil qu'une proposition de concert sur le marché du 28 août est faite à la commune dans le cadre de la délocalisation de Jazz sous les Pommiers. Une participation de 500 € est demandée.

A l'unanimité, le conseil accepte cette dépense.

D20210707 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de prendre en compte l'achat d'un broyeur de refus, d'une débroussailleuse à dos, d'un desherbeur mécanique et d'un ordinateur ; après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil décide de modifier le budget communal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
chapitre-article		Montant
20	Immobilisations incorporelles	
2051	Concessions et droits similaires	-2 000.00 €
21	immobilisations corporelles	
21578	autre matériel et outillage de voirie	+9 000.00 €
2183	matériel de bureau et informatique	+2 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 600.00 €
23	Immobilisations en cours	
2313	constructions	- 9 600.00 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

FOIRE SAINT-LUC

La parole est donnée à M. HOUSTIN. Le nom Foire Saint-Luc a été déposé, c'est maintenant une marque déposée. Il présente le logo retenu. Un travail sur le choix des goodies qui seront présentés en boutique officielle, est en cours. Une présentation à la presse sera organisée fin août.

Pour l'édition d'octobre, le travail en cours consiste en la mise en place du contrôle du pass sanitaire et surtout à l'estimation de son coût. Des devis ont été demandés. De forts surcoûts sont à prévoir. Des demandes de subventions exceptionnelles pour la prise en charge de ces dépenses supplémentaires vont être formulées.

D20210708 - SDEM . POSE PRISES ILLUMINATIONS SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire donne la parole à Mme SABINE-PACARY qui présente au Conseil les estimations pour la pose de prises pour des illuminations festives sur le réseau d'éclairage public, « Gavray, Le Mesnil Amand ; Sourdeval les Bois ».

Le syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 3 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-sur-SIENNE s'élève à environ de 1 920 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide la pose de prises Illuminations du réseau d'éclairage public « Gavray, le Mesnil Amand ; Sourdeval les Bois »
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 31 octobre 2021.
- Accepte une participation de la commune de 1 920 €.
- les sommes nécessaires à l'ensemble du projet ont été prévues au budget communal à l'article 2041582.
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

INFORMATIONS DIVERSES

Visite du Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, M. Joël GIRAUD le 15 juillet. Cette visite, dans le cadre du programme « Petites villes de demain », a eu lieu en 3 temps : discours, déambulation dans le bourg avec présentation du projet des halles, et déjeuner. M le Maire donne lecture du courrier de remerciements du Ministre.

Programme « Petites villes de demain » : Le recrutement d'un chef de projet est toujours en cours.

Instagram : la commune dispose d'une page sur ce réseau social depuis le 19 juillet.

Marché du samedi : le service d'entraide porté par les collégiens remporte un vif succès.

Remise du label « Répar'acteur le 8 juin à Philippe Pimor, entreprise Proxi Confort, par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Visite ce même jour de l'entreprise Manu Metallerie.

Concours et foire aux moutons : Début à 9h30 ce mercredi 5 août pour l'inscription des animaux, 12h remise des prix suivi d'un repas, puis de la foire à 13h.

Comice agricole : Il sera organisé le 28 août

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

Forum des associations : organisé par la CMB avec l'association familles rurales et l'aide logistique de la commune, il se tiendra le samedi 4 septembre de 9h30 à 12h30. Il y aura besoin d'élus pour aider au contrôle du pass sanitaire.

Retour sur les manifestations : apéro concert organisé par UCGAC, salon des arts et apéro « Slam », par l'association touristique, enquête théâtrale organisée par l'association de sauvegarde du château, passage des véhicules militaires l'association 39 Infantry Transportation Detachment US ARMY. L'exposition de Cyprien DESPREZ est en cours au local de l'association « le Ravitaillement ».

Entretien de la commune : un coup de main par les élus aux agents techniques est prévu mardi 3 août.

CMB : Le centre de vaccination de Coutances a ouvert des créneaux supplémentaires. Les assises de la transition écologiques auront lieu le 21 octobre. Un guide des producteurs en vente directe a été édité. Dans le cadre de la construction du plan alimentaire territorial anti gaspillage, une exposition aura lieu pendant la foire : « Je mange donc je suis ». La CMB a pris la compétence mobilité depuis le 1^{er} juillet. Le dossier France Service est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Jacquet demande où en est le dossier du numéris. Réponse : il reste la commune déléguée de Le Mesnil-Amand.

Prochain conseil : Mardi 7 septembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 27 juillet 2021 contient huit délibérations numérotées D20210701 à D2021078.

Le Maire :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 27 JUILLET 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2021

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
BERNARD Virginie	Absente	BIDOT Jacky	
CANU Michel		DE PAËPE Philippe	
DEFOY Marine		DELAMARCHE Alexandre	
FOUILLEUL Anne- Charlotte		HAMEL Coralie	
HEBERT Bernard		HEURTAUX Jean- Claude	
HOUSTIN Michaël		JACQUET Isabelle	
LAMY Brigitte		LEBARGY Linda	Absente excusée procuration donnée à Alexandre DELAMARCHE
MABIRE Caroline	Absente excusée procuration à Jean-Claude HEURTAUX	LECAUDEY Denis	
LECOMTE Sébastien		LEFRANC Franck	Absente excusée procuration à Sébastien LECOMTE
LETELLIER Joseph		MAUSSION Olivier	
PAYSANT DAMOUR Agnès	Absente excusée procuration à Michaël HOUSTIN	SABINE PACARY Roselyne	
TROCHUT Marie- Christine	Absente excusée		